

Communiqué de presse

Lundi 3 novembre 2025

L'accord entre Universal et IA Udio se heurte aux droits des artistes-interprètes

Universal Music Group (UMG) vient d'annoncer avoir conclu un accord avec la société d'IA Udio comprenant, entre autres, le lancement d'une plateforme de création musicale par intelligence artificielle. Ainsi, dès l'année prochaine, un service d'IA générative exploiterait le catalogue mondial d'Universal, la plus importante des trois majors de la musique enregistrée.

Alors qu'il se confirme que cette annonce concerne le catalogue français d'Universal, nous rappelons qu'**une telle exploitation des enregistrements des artistes-interprètes** – que la loi nous donne mission de représenter – **ne peut se faire aujourd'hui compte tenu des lois nationales, des textes européens ou des conventions internationales, qui donnent un certain nombre de droits aux artistes-interprètes et aux organisations qui les représentent.**

D'une part, les deux organismes de gestion collective de droits des artistes-interprètes français, l'**Adami** et la **Spedidam**, signataires du présent communiqué, **ont exercé au nom de leur dizaines de milliers de membres le droit d'opposition** (« opt-out ») à la fouille de leurs enregistrements par les modèles d'intelligence artificielle générative. Les producteurs et les détenteurs de catalogues, à l'instar d'Universal, ne peuvent pas passer outre cette opposition.

D'autre part, ce nouveau mode d'exploitation des enregistrements **ne peut se faire sans l'autorisation contre rémunération de chaque artiste**, qu'il s'agisse des artistes dits principaux qui font carrière sous leur nom, ou des musiciens, musiciennes et choristes qui les accompagnent. Ces autorisations font aujourd'hui défaut pour la quasi-totalité des titres protégés, c'est à dire enregistrés au cours des 70 dernières années.

Aujourd'hui, le développement peu ou mal encadré des IA génératives pose de nombreux problèmes sur lesquels nos organisations sont mobilisées. Des artistes se sont déjà exprimés pour refuser l'exploitation de leurs œuvres et interprétations par des IA, à plus forte raison sans que soient respectés leurs droits et leurs intérêts. Cette mobilisation doit s'amplifier pour préserver et développer un écosystème qui offre des perspectives d'emploi et de développement de carrière aux artistes de toutes les esthétiques qui font la richesse et la diversité de la création artistique dans notre pays et dans le monde.

Contacts presse

Adami
Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Snam CGT
Philippe Gautier
philippe.gautier@snam-cgt.org
06 76 79 53 15

SNM-FO
Jean-Luc Bernard
jlbernard@snm-fo.fr
06 18 00 16 21

SFA-CGT
contact@sfa-cgt.fr

Spedidam
Delphine Pillon
delphine.pillon@spedidam.fr
06 09 21 24 52

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner « contacter le délégué à la protection des données (DPO) », ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous